BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 507

32 – GERS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUCH

Ventes et cessions

428 212 526 RCS Auch.
SCI C.C.D.C..
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1524.49 EUR.
Adresse : 13, Route de Laujuzan, 32110 Nogaro.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE La société MECAPOLE OCCITANIE, société par actions simplifiée au capital de 1 149 712,80 euros, dont le siège social est situé 13 Route de Laujuzan, 32110 Nogaro, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUCH sous le numéro 353 722 671, ET : La SCI C.C.D.C., société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros, dont le siège social est situé 13 Route de Laujuzan, 32110 NOGARO et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUCH sous le numéro 428 212 526, AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nogaro du 24 mai 2022, La société SCI C.C.D.C. et la société MECAPOLE OCCITANIE ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI C.C.D.C. par la société MECAPOLE OCCITANIE avec effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er juillet 2021. La société SCI C.C.D.C. ferait apport à la société MECAPOLE OCCITANIE de la totalité de son actif, soit 2 508 299 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 319 330 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 188 969 euros, réévaluée à un montant de 1 193 199 euros en application de l'article 743-3 du Plan Comptable Général. En rémunération de cet apport net, la société MECAPOLE OCCITANIE procéderait à une augmentation de son capital social d'un montant de 948 402 euros par voie de création d'actions nouvelles. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 15 054 actions de la société MECAPOLE OCCITANIE à créer pour 100 parts de la société SCI C.C.D.C. La prime de fusion s'élèverait globalement à 244 797 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associée unique des deux sociétés et à la réalisation définitive préalable d'une réduction de capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions de la société MECAPOLE OCCITANIE. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Auch au nom des deux sociétés le 24 mai 2022..